

REPUBLIQUE DU MALI

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SECRETARIAT GENERAL

NOTE CONCEPTUELLE

**Projet d'Accroissement des
investissements dans la filière Riz**

*Réalisée par :
Task-force de la SNDR*

SOMMAIRE

Table des matières

| | |
|---|----|
| Projet d'amélioration de la qualité du riz local mis en marché..... | 1 |
| A. Contexte | 3 |
| B. Justification..... | 3 |
| C. Zones d'intervention potentielles et groupes cibles | 4 |
| D. Objectif | 5 |
| E. Description des Composantes, Résultats et Activités..... | 5 |
| F. Stratégie de Mise en œuvre du Projet | 8 |
| G. Organisation et gestion | 8 |
| H. Suivi-Evaluation | 8 |
| I. Risques..... | 8 |
| J. Coûts et Financements..... | 9 |
| Le coût du projet est estimé à huit cent huit million de Francs CFA (808 000 000 FCFA) répartit comme suit : | 9 |
| B. Fiche de Projet | 10 |
| PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU RIZ LOCAL MIS EN MARCHE . | 10 |
| C. Cadre logique..... | 12 |

A. Contexte

Le Gouvernement s'est engagé à faire du Mali une puissance agricole et de l'agriculture comme le moteur de la croissance économique et sociale à travers la promotion et la diversification des filières agricoles. Cet engagement a été traduit dans les Orientations Stratégiques de Développement de la Politique de Développement Agricole (PDA, 2015-2025) et dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP, 2012-2017) qui placent le secteur Agricole comme levier de lutte contre la pauvreté.

Le Cadre Stratégique de Relance Economique et du Développement Durable (CRED, 2015-2020) dont l'axe majeur d'intervention est la promotion des filières, a retenu le développement de principales filières porteuses compte tenu de leur importance socio-économique et alimentaire. En effet, les productions vivrières (Riz, sorgho, maïs, etc.), très diversifiées qui permettaient de couvrir plus de 85 % des besoins alimentaires nationaux sont menacées par des aléas climatiques avec pour conséquence l'insécurité alimentaire.

La part du riz dans le bilan vivrier est d'une importance capitale. En effet, les habitudes alimentaires des populations béninoise ont été modifiées et le riz qui autrefois considéré comme un repas de fête est aujourd'hui consommé au quotidien tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Du coup, les besoins en consommation du riz sont devenus élevés allant de 25 à 30 kg/hab/an, soit 175 000 à 210 000 tonnes l'an. C'est ce qui explique l'option du gouvernement de promouvoir la filière rizicole au cœur de sa politique de sécurité alimentaire. Cette option est soutenue par bon nombres de partenaires techniques financiers au rang desquels on peut citer la JICA à travers l'initiative de la CARD qui vise à doubler la production rizicole à l'horizon 2018.

Dans cette dynamique, le Gouvernement a eu à élaborer la Stratégie Nationale de Développement du Rizicult et a retenu une quinzaine de lignes d'actions prioritaires au rang desquelles l'amélioration de la qualité du riz local mis en marché.

B. Justification

La production rizicole du Bénin dispose d'un important marché de consommateurs à exploiter si la transformation du paddy et la qualité du riz blanc sont améliorées pour livrer un produit marchand et à prix intéressant répondant au goût des consommateurs. Le marché principal est constitué par la ville de Cotonou et de façon moins importante les autres centres urbains du pays.

Malgré la disponibilité et l'utilisation effective de variétés performantes, le taux élevé de brisures (30% en moyenne) et la présence des impuretés dans le riz décortiqué constituent encore des facteurs limitants. Ainsi, la production locale est peu cotée ou délaissée au profit du riz importé. Pour inverser cette forte tendance à la dépendance vis-à-vis du riz importé, il urge d'œuvrer pour un accroissement de la production nationale de riz de qualité marchande et à un prix compétitif.

En effet, selon les bulletins de l'Office Nationale d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA), le riz local subit en général une décote régulière vis-à-vis du riz importé de plusieurs dizaines de francs CFA par kg, ce qui est un indicateur de la dépréciation du riz local.

Des efforts conséquents ont déjà été réalisés tant par l'utilisation de variétés de meilleure qualité, une production mieux maîtrisée, de meilleurs équipements et pratiques d'usinage, et des conditionnements mieux adaptés et visibles mais beaucoup de chemin reste à franchir pour amener la production nationale à un niveau de qualité et de rentabilité répondant aux besoins des consommateurs.

Contrairement aux habitudes prises, les professionnels de la filière riz doivent comprendre que ce n'est pas au consommateur urbain de s'adapter au produit qui lui est proposé mais à la filière riz de proposer un produit apprécié par le consommateur urbain.

Ainsi, dans le cadre d'une augmentation recherchée de la production rizicole nationale de près de 71000 tonnes en 2008 jusqu'à 385.000 tonnes en 2015 de riz blanc et donc une très forte substitution des importations, améliorer la qualité et promouvoir le riz local devient un objectif stratégique. Afin d'atteindre cet objectif, il convient d'œuvrer à provoquer dans les bassins rizicoles du Bénin, un essor important visant à l'approvisionnement des centres urbains ainsi qu'un bon niveau d'autosuffisance dans leurs zones de production respectives.

Ainsi, le riz constitue un produit de sécurité alimentaire pour le Bénin. Si un programme de qualité n'intervient pas pour sécuriser les revenus des producteurs tout en permettant une disponibilité du produit dans un contexte de crise dans les asiatiques fournisseurs de riz, les acteurs du riz béninois courraient le risque de ne pas survivre longtemps.

Le présent projet d'amélioration de la qualité et de mise en marché est donc conçu pour un accroissement de la qualité de la production nationale par :

- la définition et mise en œuvre d'une démarche qualité tout au long du processus amenant à l'obtention du riz blanc,
- une amélioration des infrastructures de stockage et des équipements d'usinage,
- un meilleur accès au marché au travers d'une stratégie de marketing offensive.

Une véritable politique de qualité doit d'une part se baser sur la participation de tous les acteurs et doit au final profiter à tous les acteurs. Pour réussir pleinement, elle doit s'intégrer dans un mode de pilotage interprofessionnel.

C. Zones d'intervention potentielles et groupes cibles

Le projet couvre l'ensemble des zones rizicoles du pays mais devra concentrer ses actions dans les bassins de système de riziculture irriguée (Offices, ADRS, périmètres irrigués des régions du Nord) et ceux de riziculture pluviale (zone Mali Sud : Région de Sikasso, Sud des régions de Koulikoro, Ségou et Kayes).

Les groupes cibles directs sont les producteurs, les transformateurs, le secteur privé et les consommateurs.

Les bénéficiaires indirects sont l'Etat, les prestataires, les acteurs économiques.

D. Objectif

☞ Objectif général

L'objectif général du projet est de contribuer à la modernisation de la filière rizicole par la mobilisation massive d'investissements dans les facteurs fondamentaux de production (foncier, financement, aménagements, équipements)

☞ Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont :

- 1: La sécurisation des exploitations rizicoles afin de favoriser les investissements et de faciliter l'accès au financement.
- 2 : La promotion des opportunités financières
- 3 : La mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et de préservation de la biodiversité des espèces végétales et animales.
- 4 : La mise en place des conditions permettant de valoriser les ressources en terres cultivables
- 5 : L'accès des exploitations rizicoles aux matériels et équipements mécanisés.

☞ Résultats

Pour atteindre les objectifs fixés, 10 résultats sont définis et regroupés dans 5 composantes du projet. Ils se présentent comme suit :

- R.1.1 la Politique Foncière Agricole (PFA) garantit une sécurité foncière
- R.1.2 les titres de propriété sont reconnus comme garantie auprès des institutions financières
- R.2.1. les opportunités financières sont accrues
- R.2.2. des mesures incitatives pour améliorer l'environnement des affaires sont prises
- R.3.1. des schémas directeurs d'aménagement et de préservation de la biodiversité des espèces végétales et animales sont élaborés et mis en œuvre
- R.3.2. la préservation et la conservation des Ressources Naturelles est assurée
- R.4.1. l'augmentation de l'aménagement de terre rizicutivable est assurée
- R.4.2. un mécanisme durable d'entretien et de maintenance des aménagements de manière participative est mis en place
- R.5.1. l'accès des exploitations rizicoles aux matériels et équipements motorisés est facilité en milieu irrigué
- R5.2. l'accès des exploitations rizicoles aux matériels et équipements attelés est facilité en écologie pluviale

E. Description des Composantes, Résultats et Activités

Les cinq (5) composantes du projet sont déclinées en activités ci-dessous.

Composante I : La sécurisation des exploitations rizicoles afin de favoriser les investissements et de faciliter l'accès au financement

Résultat 1.1 : La politique foncière agricole (PFA) garantit une sécurité foncière

- sensibiliser et Appliquer les dispositions de la politique foncière agricole;
- améliorer le Cadastre rural (immatriculation, enregistrement);
- élaborer des Schémas et plans d'Aménagement ruraux;

Résultat 1.2 : les titres de propriété sont reconnus comme garantie auprès des institutions financières

- faciliter l'acquisition de titres de propriété ;
- diffuser auprès des institutions financières les titres de propriétés éligibles aux crédits;

La composante consistera d'une part à faciliter l'octroi des titres de propriétés aux producteurs de riz et d'autre part à diffuser ces titres auprès des institutions financières afin de favoriser l'obtention des crédits agricoles.

Composante II : La promotion des opportunités financières

Résultat 2.1 les opportunités financières sont accrues

- faciliter l'accès au Fonds National d'Appui à l'Agriculture et des fonds régionaux et locaux (définition des objets et des mécanismes de constitution et d'utilisation) ;
- Inciter les institutions financières (nationales et décentralisées) à s'orienter vers le financement des activités agricoles ;

Résultat 2.2 : Des mesures incitatives pour améliorer l'environnement des affaires sont prises

- rendre plus accessibles les équipements et matériels agricoles;
- Rendre le partenariat Public-Privé plus propice ;

La composante II consistera à améliorer le climat des affaires favorables aux investissements à travers l'opérationnalisation du Fonds Nationale d'Appui à l'Agriculture et le renforcement du Partenariat Public Privé.

Composante III : La mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et de préservation de la biodiversité des espèces végétales et animales

Résultat 3.1 : des schémas directeurs d'aménagement et de préservation de la biodiversité des espèces végétales et animales sont élaborées et mis en œuvre

Il s'agira notamment de :

- Elaborer des schémas directeurs d'aménagement et de préservation de la biodiversité des espèces végétales et animales
- mettre en œuvre les schémas directeurs d'aménagement élaborés.

Résultat 3.2 : La préservation et la conservation des Ressources Naturelles sont assurées

- assurer la défense, la Restauration des sols et la Conservation des Eaux et des Sols ;
- assurer la protection des cours d'eau et des bassins versants

La composante 3 se traduit par le maintien de l'équilibre de la biodiversité à travers l'élaboration et la mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagements.

Composante IV : La mise en place des conditions permettant de valoriser les ressources en terres cultivables.

Résultat 4.1 : L'augmentation de l'aménagement de terre rizicultivable est assurée

- l'augmentation de l'aménagement de terre rizicultivable est assurée ;
- réhabiliter des aménagements d'Irrigation,

Résultat 4.2 : un mécanisme durable d'entretien et de maintenance des aménagements de manière participative est mise en place.

- renforcer les comités paritaires de gestion (terres et eau);
- Appuyer l'entretien et la maintenance du réseau primaire

La composante IV traite des aménagements et leur entretien en vue de mettre en valeur le potentiel rizicultivable du pays dans le but de booster durablement la production du riz.

Composante V: L'accès des exploitations rizicoles aux matériels et aux équipements mécanisés.

Résultat 5.1 : l'accès des exploitations rizicoles aux matériels et équipements motorisés est facilité en milieu irrigué

- élaborer des standards sur la mécanisation dans la filière ;
- mettre en place un mécanisme d'accès aux équipements motorisés,

Résultat 5.2 : l'accès des exploitations rizicoles aux matériels et équipements attelés est facilité en écologie pluviale

- déterminer les besoins en équipements attelés ;
- mettre en place un mécanisme d'accès aux équipements attelés

la composante V traite la problématique de la mécanisation au Mali notamment le mécanisme d'accès équipements attelés et motorisés conformément aux normes standard qui seront définies par le projet.

Composante VI : coordination et gestion du projet :

Les activités consisteront principalement à :

- la mise en place du personnel de coordination du projet;
- la mise en place d'Équipements et mobiliers de bureau et immobiliers;
- l'acquisition de Fournitures de bureau et de la logistique ;
- le Suivi-évaluation.

F. Stratégie de Mise en œuvre du Projet

Les composantes et activités précédemment décrites concernent en premier lieux l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur du riz. Pour ce faire il s'agira de responsabiliser les acteurs concernés autour des objectifs du projet. Les investissements porteront sur l'amélioration du potentiel existant, de nouveaux aménagements et l'acquisition d'équipements et de matériels agricoles adaptés. Par ailleurs l'accent sera mis sur la facilitation de l'accès aux crédits agricoles à travers la création d'un fonds revolving et la garantie d'éligibilité auprès des institutions financières. Les schémas directeurs d'aménagements seront élaborés et mis en œuvre dans les zones de production pour la préservation et le maintien de l'équilibre de la biodiversité.

G. Organisation et gestion

Le projet devra être placé sous la coordination générale du Point focal du CARD et de l'Equipe clé qui devront travailler en étroite collaboration avec les services du Ministère de l'Agriculture.

Pour les activités d'investissements sur le terrain la maîtrise d'ouvrage déléguée sera assurée par les unités point focal du CARD dans les structures (Offices, DRA, ADRS), représentant du Ministère en charge de l'Agriculture qui se chargera de la maîtrise d'ouvrage du projet. Un comité de pilotage sera mis en place. Ce comité composé de l'Etat, des collectivités territoriales, la société civile et la profession agricole, aura comme mission l'orientation et le suivi des activités du projet.

H. Suivi-Evaluation

Le suivi classique sera assuré par l'unité de gestion du projet et le suivi externe par la CPS/SDR. La fréquence du suivi portera sur l'évaluation prospective pour dresser la situation de référence, ensuite une évaluation à mi parcours pour recadrer le projet et enfin une évaluation finale pour déterminer les impacts.

I. Risques

Le principal risque repose sur l'insécurité qui existe dans certaines zones de production de riz, ceci pourrait entraver la réalisation du projet dans ces localités, dans l'ensemble des composantes.

Un second risque actuellement peu probable concernerait le remboursement des crédits par les acteurs qui pourrait compromettre la pérennité des investissements.

J. Coûts et Financements

Le coût du projet est estimé à six cent vingt-six milliards quatre-vingt-douze millions (626 092 000 000) de Francs CFA, réparti comme suit :

| Composante | Montant en millier de FCFA | Part relative |
|-------------------|----------------------------|---------------|
| Composante 1 | 456 000 0000 | 2,19 |
| Composante 2 | 141 000 000 | 0,68 |
| Composante 3 | 2 300 000 000 | 11,06 |
| Composante 4 | 11 450 000 000 | 55,07 |
| Composante 5 | 3 745 000 000 | 18,01 |
| Gestion de projet | 2 700 000 000 | 12,99 |
| TOTAL | 20 792 000 000 | 100,00 |

B. Fiche de Projet

| PROFIL DU PROJET | | |
|------------------|-------------------------------|--|
| 1. | Pays | MALI |
| 2. | Titre (Nom du projet) | PROJET D'ACCROISSEMENT DES INVESTISSEMENTS DANS LA FILIERE RIZ |
| 3. | Localisation du Projet | OFFICES, ADRS, GRANDS PERIMETRES DU NORD, ZONE MALI SUD |
| 4. | Coût | 20 792 000 000F CFA |
| 5. | Durée du Projet | 10 ans |
| 6. | But et objectifs | <p>Objectif global : Contribuer à la modernisation de la filière rizicole par la mobilisation massive d'investissements dans les facteurs fondamentaux de production (foncier, financement, aménagements, équipements)</p> <p>Objectifs spécifiques</p> <p>1: La sécurisation des exploitations rizicoles afin de favoriser les investissements et de faciliter l'accès au financement. 2 : La promotion des opportunités financières 3 : La mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et de préservation de la biodiversité des espèces végétales et animales. 4: La mise en place des conditions permettant de valoriser les ressources en terres cultivables 5 : L'accès des exploitations rizicoles aux matériels et équipements mécanisés.</p> |
| 7. | Résultats attendus | <p>R.1.1 la Politique Foncière Agricole (PFA) garantit une sécurité foncière</p> <p>R.1.2 les titres de propriété sont reconnus comme garantie auprès des institutions financières</p> <p>R.2.1. les opportunités financières sont accrues</p> <p>R.2.2. des mesures incitatives pour améliorer l'environnement des affaires sont prises</p> <p>R.3.1. des schémas directeurs d'aménagement et de préservation de la biodiversité des espèces végétales et animales sont élaborés et mis en œuvre</p> <p>R.3.2. la préservation et la conservation des Ressources</p> |

| | | |
|----|------------------------------|---|
| | | <p>Naturelles est assurée</p> <p>R.4.1. l'augmentation de l'aménagement de terre rizicutivable est assurée</p> <p>R.4.2. un mécanisme durable d'entretien et de maintenance des aménagements de manière participative est mis en place</p> <p>R.5.1. l'accès des exploitations rizicoles aux matériels et équipements motorisés est facilité en milieu irriguée</p> <p>R.5.2. l'accès des exploitations rizicoles aux matériels et équipements attelés est facilité en écologie pluviale</p> |
| 8. | Bénéficiaires Ciblés | <p>Les groupes cibles directs sont les producteurs, les transformateurs, le secteur privé et les consommateurs.</p> <p>Les bénéficiaires indirects sont l'Etat, les prestataires, les acteurs économiques.</p> |
| 9. | Composantes du Projet | <p>1: La sécurisation des exploitations rizicoles afin de favoriser les investissements et de faciliter l'accès au financement.</p> <p>2 : La promotion des opportunités financières</p> <p>3 : La mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et de préservation de la biodiversité des espèces végétales et animales.</p> <p>4 : La mise en place des conditions permettant de valoriser les ressources en terres cultivables</p> <p>5 : L'accès des exploitations rizicoles aux matériels et équipements mécanisés.</p> <p>6 : La Gestion du Projet</p> |

C. Cadre logique

| Code | Programme / Projet | Indicateurs Objectivement Vérifiables | Source de Vérification | Hypothèses / Risques importants |
|------------------------------|---|--|---|--|
| OBJECTIF GLOBAL | | | | |
| OG | Contribuer à la modernisation de la filière rizicole par la mobilisation massive d'investissements dans les facteurs fondamentaux de production (foncier, financement, aménagements, équipements) | Satisfaction des besoins en riz supérieure ou égale à 100 % d'ici à la fin du projet Inversion de la balance commerciale du riz | Statistiques FAO Statistiques nationales Rapports du projet | |
| OBJECTIFS SPECIFIQUES | | | | |
| OS1 | sécuriser les exploitations rizicoles afin de favoriser les investissements et de faciliter l'accès au financement | La contribution du riz a doublé par rapport à la situation de 2015. Le nombre d'emplois créés a augmenté de 50% à partir de 2015. | Statistiques FAO Statistiques nationales Rapports du projet | La pré-imminence du droit coutumier sur le droit positif |
| OS2 | Promouvoir les opportunités financières | Le volume d'investissement a doublé par rapport à la situation de référence. | Statistiques FAO Statistiques nationales Rapports du projet | La non implication du secteur privé |
| OS3 | mettre en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et de préservation de la biodiversité des espèces végétales et animales. | La réduction du nombre de conflits entre les agriculteurs et les éleveurs | Statistiques FAO Statistiques nationales Rapports du projet | Le non respect des codes de conduite par les acteurs |
| OS4 | mettre en place les conditions permettant de valoriser les ressources en terres cultivables | Augmentation du niveau de production fixé à 5,5 millions de tonnes de paddy | Statistiques FAO Statistiques nationales Rapports du projet | Retard dans la mise à disposition de ressources aux structures chargées des aménagements |
| OS5 | Rendre accessibles les matériels et équipements mécanisés aux exploitants rizicoles | Augmenter le taux de mécanisation à 60% à l'horizon 2025 | Statistiques FAO Statistiques nationales Rapports du | Faible taux de remboursement Réticence des institutions financières |

| Code | Programme / Projet | Indicateurs Objectivement Vérifiables | Source de Vérification | Hypothèses / Risques importants |
|------------------|--|---|---|---|
| | | | projet | Faible approvisionnement du FNAA |
| OS6 | Assurer la coordination et la gestion du projet | Taux d'exécution physique Taux d'exécution financière | Rapport annuel du MA | |
| RESULTATS | | | | |
| Composante 1 | | | | |
| R.1.1 | la Politique Foncière Agricole (PFA) garantit une sécurité foncière | | | La falsification de titres de propriété |
| R.1.2 | les titres de propriété sont reconnus comme garantie auprès des institutions financières | 4 titres reconnus comme de garantie auprès des institutions financières d'ici 2020 | Conventions signées entre le projet et les institutions financières | La réticence des institutions financières |
| Composante 2 | | | | |
| R.2.1 | les opportunités financières sont accrues | Le volume de financement du Secteur privé | Rapports de l'API du Ministère de l'Economie et des Finances | La non implication du secteur privé |
| R.2.2 | des mesures incitatives pour améliorer l'environnement des affaires sont prises | Le volume de financement dédié à l'acquisition d'équipements agricoles bonification du taux d'intérêt sur les crédits 3 points nombre de mesures réalisées pour faciliter l'implication du privé. | Rapports du Ministère de l'Agriculture Rapports du MEF | La réticence du MEF |
| Composante 3 | | | | |
| R.3.1 | des schémas directeurs d'aménagement et de préservation de la biodiversité des espèces végétales et animales sont élaborés | Nombre de schémas directeurs d'aménagement élaborés et validés | Contrats Décomptes | Manque de financement |

| Code | Programme / Projet | Indicateurs Objectivement Vérifiables | Source de Vérification | Hypothèses / Risques importants |
|-------|---|--|---|--|
| | et mis en œuvre | | | |
| R.3.2 | la préservation et la conservation des Ressources Naturelles est assurée | Nombre d'ouvrages antiérosifs construits Quantité de bio fertilisant utilisés Superficie de terres protégées | Rapports du Génie rural, des Eaux et Forêts et du Projet | Réticence des acteurs |
| | Composante 4 | | | |
| R4.1 | l'augmentation de l'aménagement de terre rizicultivable est assurée | Superficie aménagée en 2025 | Rapports du Génie rural Rapports des Offices, ADRS FAO Stat Rapports du projet | Manque de financement |
| R4.2 | un mécanisme durable d'entretien et de maintenance des aménagements de manière participative est mis en place | La réduction de moitié le nombre de réparation d'urgence | Rapports des Offices, ADRS Contrats signés avec les prestataires | Manque de financement |
| | Composante 5 | | | |
| R5.1 | l'accès des exploitations rizicoles aux matériels et équipements motorisés est facilité en milieu irriguée | Taux de mécanisation en milieu irrigué | Rapports d'enquêtes du projet | Faible taux de remboursement Réticence des institutions financières Faible approvisionnement du FNAA |
| R5.2 | l'accès des exploitations rizicoles aux matériels et équipements attelés est facilité en écologie pluviale | Taux de mécanisation en milieu pluvial | Rapports d'enquêtes du projet | Faible taux de remboursement Réticence des institutions financières Faible approvisionnement du FNAA |
| | Composante 6 | | | |
| R6.1 | Un système d'information pour le | Un système disponible | Contrats | |

| Code | Programme / Projet | Indicateurs Objectivement Vérifiables | Source de Vérification | Hypothèses / Risques importants |
|-------------|---|--|---|---|
| | suivi-évaluation est disponible | | Décomptes | |
| R6.2 | Les moyens nécessaires pour la mise œuvre du projet sont disponibles à temps et en quantité | | | Moyens financiers sont disponibles à temps et en quantité |
| | Activités | Coût total : 20 792 000 000 PTF : 18 296 960 000 (88%) Etat : 2 079 200 000 (10%) Bénéficiaires : 415 840 000 (2%) | Accord de financement Conventions de financement | Les moyens financiers ne sont pas mis en place à temps |